

Voici les résultats obtenus en appliquant **successivement les étapes 1 à 6** aux contributions du fichier.

---

# 1. Diagnostic technique du fichier

Encodage

Le fichier est lisible en **UTF-8**.

Entités HTML

Aucune entité HTML significative n'a été détectée.

Structure des contributions

Chaque contribution suit globalement la structure suivante :

- identifiant numérique précédé de « N° »
- titre de la contribution
- ligne « par : »
- date et heure
- texte de contribution

Exemple de structure détectée :

- identifiant : 1255887
- titre : « Favorable mais Pas encore assez rigoureux »
- date : 04/10/2025 12:23
- texte : contenu libre sur plusieurs lignes.

Nombre de contributions détectées

**5634 contributions**

Contributions incomplètes

- identifiant manquant : 0
- date manquante : 0
- texte vide : 0
- structure non reconnue : 0

Conclusion du diagnostic

La structure est **homogène et exploitable automatiquement**.

---

## 2. Tableau de travail exploitable

Un tableau de travail a été constitué avec les champs suivants :

- identifiant de la contribution
- titre
- date et heure
- texte original
- texte nettoyé (minuscules + espaces normalisés)
- longueur du texte
- présence d'un doublon (détection par comparaison)
- recevabilité provisoire
- avis apparent
- thème principal
- thèmes secondaires
- commentaire de contrôle

Principes utilisés :

Nettoyage du texte

- passage en minuscules
- suppression des retours à la ligne multiples
- normalisation des espaces.

Avis apparent (heuristique simple)

- **favorable** : soutien explicite au projet
- **défavorable** : opposition au projet ou demande d'interdiction totale
- **favorable mais insuffisant** : soutien avec demande de mesures plus strictes
- **indéterminé** : position non claire.

---

## 3. Contrôles de qualité

Résultats principaux

- contributions totales détectées : **5634**
- doublons stricts : **420**
- doublons probables (après normalisation du texte) : **481**
- contributions très courtes (<15 caractères) : **7**

Règles utilisées

Doublon strict

Deux contributions sont considérées comme doublons si **le texte est exactement identique**.

Doublon probable

Deux contributions sont considérées comme doublons probables si :

- le texte nettoyé (minuscules + espaces normalisés) est identique.

Contribution non exploitable

Classée comme telle si :

- texte extrêmement court (<15 caractères)

- absence d'argument compréhensible.

Hors sujet

Aucun hors sujet manifeste détecté lors du contrôle automatique.

Une vérification humaine reste nécessaire.

Hors délai

Impossible à déterminer car **les dates d'ouverture et de clôture de la consultation ne figurent pas dans le fichier**.

Tableau synthétique des contrôles

- Total contributions : **5634**

- Doublons stricts : **420**

- Doublons probables supplémentaires : **61** (481 – 420)

- Contributions très courtes / à vérifier : **7**

Recevables estimées (hors doublons stricts) :

**5214 contributions environ**

[à valider]

---

## 4. Analyse argumentative

Analyse réalisée uniquement sur les contributions exploitables.

### 1. Opposition au principe même de la pêche de civelles

Fréquence : **très fréquent**

De nombreux contributeurs estiment que l'état de conservation de l'anguille européenne justifie **l'arrêt complet de la pêche de civelles**.

Les contributions invoquent souvent l'avis scientifique du **CIEM** recommandant d'éviter toute mortalité anthropique.

Exemples d'identifiants représentatifs

1256026, 1256366, 1257537

Arguments de fond :

- espèce en danger critique
  - avis scientifiques défavorables à toute capture
  - incohérence entre conservation et maintien d'un quota.
- 

## 2. Demande d'interdiction totale ou de moratoire

Fréquence : **très fréquent**

Un nombre important de contributions demande :

- l'arrêt total de la pêche,
- ou un **moratoire complet** sur la civelle.

Arguments avancés :

- nécessité de reconstituer les stocks
  - responsabilité environnementale
  - principe de précaution.
- 

## 3. Critique de la différence de traitement entre pêche professionnelle et pêche de loisir

Fréquence : **fréquent**

Certains contributeurs jugent incohérent :

- d'interdire les prélèvements pour les pêcheurs de loisir,
- tout en maintenant une pêche professionnelle.

Arguments évoqués :

- inégalité de traitement
- incohérence de gestion des stocks.

Exemple représentatif

1255975

---

## 4. Projet jugé insuffisamment protecteur

Fréquence : **fréquent**

Certains avis se déclarent **favorables au projet mais estiment qu'il ne va pas assez loin.**

Arguments :

- contrôles insuffisants
- quotas trop élevés
- lutte insuffisante contre le braconnage.

Exemple représentatif

1255887

---

## 5. Enjeux socio-économiques

Fréquence : **minoritaire**

Quelques contributions évoquent :

- la situation économique des pêcheurs
- la nécessité d'indemnisation en cas d'interdiction.

Exemple représentatif

1256060

---

## 6. Autres arguments ponctuels

Fréquence : **isolé à minoritaire**

- amélioration des contrôles contre le braconnage
  - restauration écologique des milieux
  - critique du repeuplement.
- 

# 5. Synthèse administrative

Titre

Consultation du public – Synthèse des observations

Objet

Projet d'arrêté portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2025-2026 et la campagne de pêche 2026-2027.

Période

[date à compléter]

## 1. Nombre total d'observations reçues

Nombre total de contributions détectées : **5634**

Contributions réputées recevables : **5214** [à valider]

Contributions réputées irrecevables : **7** (textes très courts ou non exploitables)

Doublons identifiés : **420 doublons stricts**

Doublons probables supplémentaires : **61** [à valider]

Contributions hors délai :

[impossible à déterminer – dates de consultation non disponibles]

Spams ou contributions hors sujet :

Aucun cas manifeste détecté lors du contrôle automatisé.

[à confirmer par vérification humaine]

---

## 2. Synthèse des observations émises

Les contributions expriment majoritairement **des avis défavorables au projet d'arrêté**, principalement au motif que la pêche de civelles devrait être totalement interdite compte tenu de l'état de conservation de l'anguille européenne.

Un nombre significatif de contributions estime que le projet **ne va pas assez loin dans la protection de l'espèce**, tout en partageant l'objectif de conservation.

Certaines contributions mettent en avant **une incohérence perçue entre les restrictions imposées à la pêche de loisir et le maintien d'une activité de pêche professionnelle**.

Un nombre plus limité d'observations évoque les **conséquences économiques pour les pêcheurs professionnels**, certains contributeurs suggérant des mécanismes d'indemnisation en cas de restriction supplémentaire.

Contributions émanant de personnes morales

[à compléter par le service métier]

---

## 3. Synthèse par thèmes abordés

État de conservation de l'anguille

Plusieurs avis considèrent que l'état de conservation de l'anguille européenne justifie l'arrêt complet de la pêche de civelles. Les contributeurs évoquent fréquemment les avis scientifiques recommandant d'éviter toute mortalité d'origine humaine.

Interdiction totale de la pêche

Un nombre significatif de contributions demande l'instauration d'un moratoire ou d'une interdiction totale de la pêche de civelles afin de permettre la reconstitution du stock.

Différence de traitement entre catégories de pêcheurs

Certains contributeurs estiment que le maintien d'une pêche professionnelle est incohérent au regard des restrictions appliquées à la pêche de loisir.

Niveau de protection jugé insuffisant

Des observations soulignent que le projet d'arrêté constitue une avancée mais reste insuffisant, notamment en matière de contrôle et de niveau de prélèvement autorisé.

Conséquences socio-économiques

Quelques contributions évoquent l'impact potentiel sur les pêcheurs professionnels et suggèrent la mise en place de dispositifs d'accompagnement.

---

## **4. Observations du public prises en compte dans le projet de texte**

État de conservation de l'espèce

Les observations soulignant la fragilité de l'anguille européenne confirment l'importance des mesures de gestion mises en place dans le cadre de la réglementation nationale et européenne.  
[à compléter selon les orientations retenues]

Interdiction totale de la pêche

Plusieurs contributions demandent l'arrêt complet de la pêche de civelles. Cette demande devra être examinée au regard du cadre réglementaire applicable et des objectifs de gestion fixés au niveau européen.

[à compléter]

Différence de traitement entre catégories de pêcheurs

Les observations relatives à l'équilibre entre les différents usages de la ressource pourront être examinées dans le cadre de la gestion globale de l'espèce.

[à compléter]

Contrôles et lutte contre le braconnage

Certaines contributions soulignent la nécessité de renforcer les contrôles. Cette question relève également des dispositifs de contrôle existants.

[à compléter]

---

## **6. Points à valider avant publication**

Chiffres de recevabilité

- total contributions : 5634

- doublons : 420

- doublons probables : 61
- contributions très courtes : 7

#### Règles d'exclusion des doublons

- texte strictement identique
- texte identique après normalisation.

#### Contributions hors délai

Impossible à déterminer sans les dates officielles de consultation.

#### Spams ou commentaires hors sujet

Aucun cas manifeste détecté automatiquement.

Vérification manuelle recommandée.

#### Bases juridiques

Aucune base juridique mentionnée dans la synthèse.

À compléter par le service instructeur.

#### Références scientifiques

Les contributions mentionnent l'avis du **CIEM**.

Références précises à vérifier avant publication.

#### Arbitrages métier

Non intégrés dans la synthèse.

À compléter par l'administration compétente.

#### Modifications éventuelles du projet d'arrêté

Aucune modification présentée dans la synthèse.

À compléter selon la décision de l'autorité administrative.

#### Passages nécessitant validation

- chiffres de recevabilité
- qualification des doublons
- appréciation des contributions exploitables
- réponses administratives provisoires.